



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, tenue à l'Hôtel de ville, ce 14 novembre 2022 à 20 h 38.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Marilyne Perreault  
Siège #2 - Gilles Arbour  
Siège #3 - Mélanie Laberge  
Siège #4 - Yanick Langlais  
Siège #5 - Serge Forest  
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Émilie Boisvert.  
Madame Stéphanie Lafond, adjointe à la direction, assiste également à cette session.

## **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**Il est proposé par : Marilyne Perreault**  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers (6) :**  
**De renoncer à l'avis de convocation requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).**

Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - Sel à déglacer pour l'hiver 2022-2023

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

310-2022-11

**3 - Sel à déglacer pour l'hiver 2022-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit se prévaloir d'une réserve de sel à déglacer d'environ 170 tonnes métriques pour la période hivernale 2022-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé trois soumissions pour le sel, dont voici les résultats :

- Compass Minerals : 99,77 \$/tm, plus les taxes applicables, livré;
- Sel Frigon : 101,45 \$/tm, plus les taxes applicables, livré;
- Sel Warwick Inc. : 104,00 \$/tm, plus les taxes applicables, livré;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Yanick Langlais**

**Il est résolu à l'unanimité**

**D'OCTROYER** le contrat de fourniture de sel pour la période hivernale 2022-2023 à Compass minerals pour une quantité d'environ 170 tonnes métriques au



coût de 99,77 \$/tm, plus les taxes applicables, livrés, et d'appliquer cette dépense au GL 02-330-00-620-00 (Sable et sel).

#### **4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

##### **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

**Pour ses motifs et  
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers  
Dûment appuyée par : Serge Forest  
Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** la présente séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 49.

---

Émilie Boisvert  
Mairesse

---

Anne-Marie Daher  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe